

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/137

Nomenclature préfecture :
Service :

Objet :

Le Président

certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

Conformément à la convention de
dématérialisation Procédure Acte.

1.1 Marchés publics

Direction de l'Administration Générale et de la Commande Publique
Avenant n°4 au marché n° 202203L12 (Menuiseries intérieures) relatif aux travaux de réhabilitation avec extension du conservatoire Intercommunal à Draveil conclu avec la société DEMATTEC.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU le Code de la commande publique

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la décision du bureau communautaire n° 2021-025 du 16 décembre 2021 autorisant la signature des marchés publics de travaux de la réhabilitation avec extension du conservatoire intercommunal de Draveil de la CAVVVS,

VU la décision n°2023/16 du 27 juin 2023 autorisant la signature de l'avenant n°1,

VU la décision n°2023/33 du 8 février 2024 autorisant la signature de l'avenant n°2,

VU la décision n°2023/04 du 27 février 2024 autorisant la signature de l'avenant n°3,

CONSIDERANT que des travaux supplémentaires sont nécessaires à la bonne exécution du chantier (mise en peinture et vernis des menuiseries intérieures),

CONSIDERANT que des délais supplémentaires sont nécessaires à la bonne exécution des travaux,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER l'avenant n°4 au marché de travaux n°202203L12 relatif à la réhabilitation et à l'extension du conservatoire intercommunal de Draveil de la CAVVVS, avec l'opérateur économique DEMATTEC, sise ZA les Hauts des Vignes – 6 rue du Fromenteau à Gometz-Le-Châtel (91940).

ARTICLE 2 : Le montant des travaux supplémentaires est de 7 323,91 € HT, soit 8 788,69 € TTC, ce qui représente une augmentation totale du montant du marché tous avenants confondus de 2,13%.

ARTICLE 3 : La réception des travaux est reportée selon le calendrier détaillé d'exécution indice B de Méthodes et Pilotage, OPC de l'opération, au 03 mars 2025.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

.../...

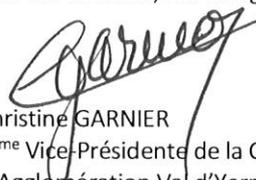
ARTICLE 5 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

29 JUIL, 2024



Pour le Président, Par délégation


Christine GARNIER
5^{ème} Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Maire de Quincy-sous-Sénart

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Utilisateur : Utilisateur Technique CA Val d'Yerres Val de Seine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DP2024_137
Objet :	Avenant n°4 au marché n° 202203L12 (Menuiseries intérieures) relatif aux travaux de réhabilitation avec extension du conservatoire Intercommunal à Draveil conclu avec la société DEMATTEC.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	091-200058477-20240729-DP2024_137-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 091-200058477-20240729-DP2024_137-CC-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : DP2024_137.pdf Nom métier : 99_DC-091-200058477-20240729-DP2024_137-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	521.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	29 juillet 2024 à 11h16min22s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	29 juillet 2024 à 11h16min58s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Faïza BEN ACHOUR
En attente de transmission	29 juillet 2024 à 11h19min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 juillet 2024 à 11h23min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 juillet 2024 à 11h23min50s	Reçu par le MI le 2024-07-29

